

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-186 DU 27 AVRIL 2006

Chargeant Monsieur Soumanou TOLEBA, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, de l'intérim de Monsieur Moudjaïdou I. SOUMANOU, Ministre de l'Industrie et du Commerce pour compter du mercredi 26 au samedi 29 avril 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2006-185 du 26 avril 2006, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale l'intérim du Président de la République pour compter du 26 avril 2006 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 26 avril 2006, Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 avril 2006

**Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,**
Le Ministre de la Défense Nationale ~~assurant l'inté-~~
rim,


Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 – SGG 2 – AN 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MIC 4
MDEF 2 – MTA 4 – MINISTRES 19 – JORB 1